



## Partage suite vente maison rentrée en maison de retraite

Par **corylus**, le **13/06/2014** à **09:22**

Bonjour, ma mère 86 ans est rentrée en maison de retraite. elle est veuve, mariée dans les années 50.

Nous sommes 5 enfants, elle a donné l'autorisation à un de mes frères pour vendre sa maison, celle-ci est estimée à 200 000 euros, je crois que la moitié de la vente revient à ma mère et l'autre moitié qui est celle de notre père nous revient, je voudrais savoir, si je demande ma part ce qui va se passer pour moi.

C'est à dire vais-je devoir payer quand même la maison de retraite même si elle aura les moyens de le faire ?

et que vais-je devoir aux impôts ?

Je vous remercie.

Par **domat**, le **13/06/2014** à **10:17**

bjr,

si la maison était un bien commun, votre mère est pleine propriétaire de la moitié de la maison et les enfants pleins propriétaires ou nus propriétaires de l'autre moitié.

il faut l'accord de tous les propriétaires pour vendre un bien.

vous contribuerez au paiement de la maison de retraite si les finances de votre mère le nécessitent.

cdt

Par **corylus**, le **13/06/2014** à **11:14**

OK, merci, et pour ce qui est des impôts, vais-je devoir payer quelque chose sur la part qui me revient ? encore merci.